

ALLOCATIONS FAMILIALES

« La Région n'est pas à la bourre »

L'enveloppe régionalisée des allocations familiales

n'est pas réduite : les Wallons confirment.

Mais quand s'emparent-ils de la matière ?

● **Pascale SERRET**

L'Agence fédérale pour les allocations familiales, Famifed, avait déjà eu l'occasion de faire une mise au point : non, l'inflation nulle ne va pas provoquer une coupe de 250 millions € dans l'enveloppe prévue pour les Régions et les Communautés. Famifed réagissait à un article de presse (*L'Echo*) selon lequel le montant initial des allocations familiales pour l'ensemble des familles belges serait réduit de 6,6 milliards à 6,35 milliards.

Le ministre wallon rassure à son tour et fait un petit point sur ce gros chantier de régionalisation de compétences.

1. 48 millions Interrogé sur les effets de cette inflation nulle par la députée Isabelle Moinnet (cdH), le ministre wallon de l'Action sociale Maxime Prévot (cdH) confirme : « *Ce n'est pas 250 millions € de moins, c'est*

une correction technique de 48 millions. Il ne faut pas générer de craintes inutiles », dit-il. Explication : les estimations ont été réalisées en 2014 pour 2015 et on a anticipé un dépassement de l'indice pivot en avril. « *Il n'y en aura pas. C'est donc 48 millions qu'il ne faudra pas mobiliser. Mais quand on évoque les 250 millions €, on oublie de préciser qu'un budget de 214 millions de frais de fonctionnement est aussi prévu* », ajoute Maxime Prévot.

2. Quelle gestion ? Et où en est la régionalisation ? Le député wallon Georges-Louis Bouchez (MR) rappelle que même si la Région n'a aucune obligation avant la fin 2019 en la matière, les Wallons peuvent déjà adopter certaines initiatives à partir de 2016. Il veut au moins savoir si on va vers une gestion paritaire (impliquant donc les entreprises et les syndicats) pour définir les grandes orientations, comme le réclament l'Union wallonne des entreprises et l'Union des classes moyennes. Maxime Prévot est d'autant plus affirmatif que la gestion paritaire figure déjà clairement dans le texte fondateur de la majorité PS-cdH : la déclaration de politique régionale.

3. Longue cohabitation Le ministre confirme aussi son intention d'abandonner le système où le montant des allocations est de plus en plus élevé au fur et à mesure que la famille s'élargit. « *Aujourd'hui, on sait que les coûts sont plus importants pour un premier enfant que pour un troisième. Et puis les rangs des enfants sont un peu aléatoires selon la manière dont les ménages se reconstituent parfois*. » Il précise aussi que l'ancien et le futur nouveau système vont cohabiter pendant un bon moment. « *Potentiellement 25 ans, puisqu'un enfant par exemple né la veille du basculement resterait dans l'ancien régime*. »

4. Pas en retard, les Wallons... Enfin, Maxime Prévot insiste : son cabinet travaille « *au pas de charge* » sur le dossier. « *On n'est pas à la bourre, si je peux me permettre* », assure le ministre. Les réunions techniques ont commencé ou sont programmées pour les jours à venir, notamment avec Famifed. ■

Les Wallons peuvent déjà lancer certaines initiatives, certaines impulsions, à partir de janvier 2016.